

# Compte rendu de la séance du conseil municipal du 6 Mai 2021

En l'an 2021, le 6 Mai, à 20h30 minutes, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Sulpice, dûment convoqué, se réunit en séance ordinaire, salle Gaston Malique, sous la présidence de Patrick Rames, Maire.

Date de la convocation : 29 Avril 2021.

Présents : Mesdames et Messieurs Eddy David, Monique Delfour, Bernard Faure, Catherine Fouinat, Claudine Landes, Gérard Lohezic, Jean Michel Périé, Patrick Rames, Claude Pégourié.

Absents excusés : Thibault Lafon.

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint conformément à l'article L. 215. 15 du code général des collectivités territoriales.

Il est procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du conseil. Madame Claudine Landes est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

Rappel de l'ordre du jour :

1. *Décision modificative budgétaire (travaux isolation école)*
2. *Demande de participation Ecole Intercommunale de musique de Cajarc*
3. *Point voirie*
4. *Convention avec le SDAIL pour le bâtiment Leplant*
5. *Taux d'imposition*
6. *Questions diverses*

*A la demande de Monsieur le Maire, il est tout d'abord procédé à une minute de silence en la mémoire de Josette Peyrot, ancienne conseillère municipale décédée le 5 Mai.*

Le compte-rendu rendu du précédent conseil municipal, après discussion, est voté à l'unanimité.

## **1. Décision modificative budgétaire (travaux isolation école)**

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°02/2021 dans laquelle le conseil municipal a décidé de payer par anticipation du vote du budget primitif une facture en section d'investissement. Suite à la transmission du budget en trésorerie, il s'avère que cette dépense n'a pas été inscrite au budget primitif 2021. Il y a lieu donc de voter une décision modificative.

**Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide la modification budgétaire suivante :**

**Investissement :**

Dépenses		Recettes	
Opération 12 – compte 21312	+ 1 208,40	021 : Virement de la section de fonctionnement	+ 1 208,40
<b>Total</b>	<b>+ 1 208,40</b>		<b>+ 1 208,40</b>

**Fonctionnement :**

Dépenses		Recettes	
Compte - Chapitre			
023 : Virement à la section	+ 1 208,40		

d'investissement			
61524 : entretien bois et forêts	- 1 208,40		
<b>Total dépenses</b>	<b>+ 1 208,40</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>+ 1 208,40</b>

## **2. Demande de participation Ecole Intercommunale de musique de Cajarc**

De nombreuses demandes de subventions sont parvenues à la mairie sans qu'il puisse y être donné suite pour des raisons financières.

Concernant l'école de musique de Cajarc, les travaux de rénovation sont en cours d'achèvement. La Communauté de Communes a doté le territoire sud d'une structure de belle qualité qui permettra l'installation de l'école dans des locaux parfaitement adaptés à son fonctionnement. Après subventions, il restera environ 6500 € à financer pour les modules et accessoires formant le podium.

Le Président Jacques Borzo se tourne donc vers les communes du territoire d'où sont issus la très grande majorité des élèves pour solliciter leur participation.

Concernant St Sulpice, trois enfants y sont inscrits et il est demandé une participation exceptionnelle de 150 € au total.

Le conseil municipal à l'unanimité se déclare favorable à l'octroi de cette participation.

## **3. Point Voirie**

Jean-Michel Périé prend la parole pour faire le point sur les différentes actions menées à bien par l'équipe au cours du mois.

Après une réunion avec Monsieur Thuillier, responsable de secteur au niveau du Grand Figeac, il a été décidé de refaire la route des Combes qui mène jusque chez Jean Sénat soit 530 m pour un total de 13 960€ hors-taxes ainsi que 60 m environ qui desservent les habitations de Claude Pégourié et de Monsieur et Madame Robert Périé.

Le financement de cette opération se résume de la manière suivante : 7500 € inscrits dans l'enveloppe investissement 2021 + le transfert d'un excédent de 10 000 € de la section fonctionnement à la section investissement. Ce transfert nécessite l'accord du Président du Grand Figeac : ce transfert a été accepté.

Pour information le prix du kilomètre de réfection d'une route communale est de 27 000 € TTC.

Par ailleurs deux demi-journées de « rebouchages de trous » ont eu lieu sur la commune, 2 tonnes d'enrobé ont été utilisées.

Nous remercions Claude Pégourié, Thibaut Lafon, Bernard Faure, Jean-Michel Périé et Patrick Rames pour leur implication.

Remerciements tous particuliers à Quentin Périé ainsi qu'à Thibaut et Adrien Rames qui ont pris le relais de leurs pères sur une demi-journée. C'est avec plaisir que nous voyons les jeunes de la commune s'investir.

Par ailleurs les pistes du camping devenues impraticables suite aux inondations ont fait l'objet des attentions de l'équipe voirie. Il est précisé que Stéphane et Barbara Danckaert, gérants du camping, se sont fait livrer à ses frais un camion de Castine pour l'étendre au niveau de l'entrée du camping afin d'accueillir les marchés de l'été.

Les routes ont été balayées par les agents du Grand Figeac.

Concernant la rue Barry Du Four Patrick Rames, Eddy David et Jean-Michel Périé ont rencontré les habitants afin de s'entretenir avec eux sur le problème du stationnement.

Une voiture appartenant à M. et Mme Witherington prenait une place, elle a été enlevée par un dépanneur pour la somme de 150 € qui sera payée par les propriétaires. Elle se trouve actuellement sur le parking du St Sulpice jusqu'à ce que les propriétaires puissent la faire transporter ailleurs.

Il a par ailleurs été convenu que, pendant l'été, le stationnement au niveau de chaque maison devrait se limiter à deux voitures maximum.

Les habitants ont signalé des affaissements dans ce même secteur, il a été placé des panneaux à ce niveau. Jean-

Michel Périé a matérialisé avec de la rubalise les endroits où se trouve un risque, Eddy David a coupé des branches dépassant sur la voie.

Concernant le chemin se trouvant au-dessus de chez Monsieur Danloup, il est embroussaillé et le nettoyage sera envisagé à l'automne.

Il est par ailleurs fait état de la maison rue Barry du Four qui comporte un risque de s'écrouler. Un dossier concernant un « bien sans maître » est évoqué. Pour ce faire, il faut vérifier si les taxes n'ont pas été payées depuis au moins trois ans et avoir recours ensuite à une procédure dont les étapes seront suivies par la Préfecture.

Débroussaillage : il a été réalisé au centre du village et par ailleurs, Stéphane Danckaert en a effectué une partie au niveau de la plage.

Patrick Rames a vu l'entreprise Bariviera réalisant des travaux au Moulin : celle-ci a accepté de livrer un peu de terre gratuitement sur la partie communale de la plage.

Concernant le fauchage les augmentations de tarifs annoncées suite à l'appel d'offres lancé par le Grand-Figeac sont telles qu'il a été décidé de lancer un nouvel appel d'offres.

#### **4. Convention avec le SDAIL pour le bâtiment Leplant**

Un chiffrage plus détaillé a été élaboré suite à une réunion de travail avec Madame Olivan, notre interlocutrice au niveau du SDAIL (voir documents joints).

Vincent Labarthe, Président du Grand-Figeac a été convié à St Sulpice afin que nous puissions lui faire visiter le bâtiment dont la rénovation est projetée : une réunion de travail aura lieu ce lundi 10 Mai en début d'après-midi en sa présence. Les élus pensent ainsi obtenir un accompagnement financier et logistique pour réaliser cette avancée dont l'enjeu est particulièrement important pour le village.

#### **5. Taux d'imposition**

La révision du taux d'imposition concernant le foncier bâti et le foncier non bâti est abordée.

Pour le cas où la commune déciderait d'augmenter ces taux de 1 %, il s'ensuivrait une augmentation de recettes pour la commune de 440 €.

Rappel : le taux de subvention pour la rénovation des bâtiments notamment, au niveau du département, dépend des taux d'imposition de la commune. Si ceux-ci est trop bas, le pourcentage de subventions accordé diminue.

La décision d'augmenter les taux de 1 % est votée à l'unanimité.

#### **6. Questions diverses**

- Monique Delfour pose la question de l'utilisation de la salle Gaston Malique pour le rassemblement des « 1000 mains à la pâte » devant avoir lieu le 26 juin, veille des élections. Elle demande si la salle peut être utilisée comme prévu initialement et s'engage à ce que tout soit remis en place le soir pour un déroulement du scrutin du 27 juin dans de bonnes conditions. Sa demande est accordée.

- Organisation des Élections :

Deux scrutins devant avoir lieu le même jour, il faudra scinder la salle en deux parties et établir un sens de circulation, suite aux précautions indispensables à prendre en période de pandémie.

Ainsi deux isolements et deux urnes seront nécessaires. La commune n'en possédant qu'une, et devant faire face à une rupture de stock nationale, Laurence Mourgues a trouvé, auprès de la commune de Larnagol, la possibilité de s'en faire prêter une suite à la fermeture d'un bureau annexe.

Le conseil municipal remercie sincèrement le Maire de Larnagol.

Par ailleurs se pose la question du nombre des assesseurs. Il en faudra quatre par bureau. Ceux-ci devront soit

être vaccinés, soit porteurs d'un test PCR négatif.

La Préfecture offre la possibilité de procéder à la vaccination des assesseurs en priorité si ceux-ci le souhaitent. Une liste doit être fournie avant la fin du mois de Mai. Jean-Michel Périé se porte volontaire.

À notre connaissance, lors de la réunion, cinq élus sont vaccinés pour l'instant.

Il est décidé de faire appel à certains habitants afin d'obtenir leur aide pour la tenue des bureaux de vote.

- Hommage à Guy Thorat :

À la demande de son amie Daniella Corti, un lâcher de lanternes aura lieu le 12 juin, jour de la Saint Guy, au point de vue de St Sulpice. L'accord est donné pour cette manifestation sous réserve que les véhicules soient garés sur le parking de la Serre.

- Rappel : le boucher, M Simon, passe le vendredi matin à 10H30 au niveau de la rue principale de Saint-Sulpice.

- SYDED : une interlocutrice sera présente à Saint-Sulpice le 27 Mai en début d'après-midi

- Association Foncière Pastorale : une réunion d'information aura lieu le 3 juin à 9h30 salle Gaston Malique. Elle est accessible à tous les habitants du village et n'est pas réservée aux élus.

- Montant des assurances : suite à une entrevue entre la représentante de Groupama, Patrick Rames et Claudine Landes, un nouveau chiffrage a été effectué. De 3 200 €, le montant annuel passe 2 800€ avec le bâtiment Leplant en supplément. Il y a donc une diminution de 400 € par rapport au premier chiffrage annoncé.

- Electricité :

Suite à l'accroissement des dépenses électriques, il a été procédé au relevé des différents compteurs tous les mois.

La Serre : 33 kW en un mois de non utilisation. Il s'agit de l'éclairage de la signalisation « sortie de secours ». Il est donc décidé de disjoncter ce compteur. Par ailleurs, Patrick Rames signale qu'il ne sera pas adressé de facture à la société de chasse pour son utilisation du local mais qu'en contrepartie certains chasseurs participeront à une journée d'entretien.

Bâtiment Leplant : la consommation est énorme. Deux ballons d'eau chaude situés à l'étage fonctionnaient alors que l'un d'entre eux n'est pas utilisé. L'un des deux a été stoppé, l'autre alimentant le studio. Le montant financier de la consommation est estimé à 90 € hors abonnement par mois. Il est impossible de répercuter cette somme sur la location du studio. Monsieur Bessac, électricien, a été contacté afin d'étudier la possibilité de mettre un petit ballon d'eau chaude pour le studio en ce qui permettrait des économies.

- Nouvelle notaire :

Monsieur Bancel, Maire de Sauliac est venu présenter Maître Hélène Parazols nouvelle Notaire installée dans son village. Cette décision a été prise au niveau des instances parisiennes car il manquait un notaire dans la vallée du Célé. Cette dernière a débuté ses fonctions en janvier 2021 et peut être jointe au : 06 23 14 67 43

- Monument d'hommage à l'œuvre de Jean-Jacques Raffy et Louis Bayeurte :

La croix égyptienne réalisée par Maurice Chalié est prête. Le conseil municipal s'est rendu sur place pour voir la pierre et l'emplacement projeté. Depuis lors, un nouvel emplacement a été finalisé. Il se trouve placé directement sur un ancien chemin communal, dans la même zone mais beaucoup plus facile d'accès. Le débroussaillage de cette partie aura lieu le samedi 8 mai à 14h. L'un des membres du cabinet de Serge Rigal doit venir sur place afin que le département puisse acquérir le point de vue et en assurer la sécurité.

- Cérémonie du 8 mai :

Elle aura lieu à 10h30 en présence des élus uniquement, par instruction préfectorale. Une gerbe a été commandée à Cajarc pour un montant de 50 €. Catherine Fouinat, devant travailler ce jour-là, s'excuse de ne pouvoir y assister.

- Photocopieur :

Devant la difficulté à vendre l'ancien photocopieur tenant énormément de place dans la salle exigüe de la mairie, il est décidé de le céder à une association de Marcihac ou à Regain à Figeac.

- Compte-rendu des commissions :

. Syndicat de l'eau : Patrick Rames et Jean-Michel Périé ont assisté à la dernière réunion. À l'ordre du jour de celle-ci se trouvait le vote du budget. Les comptes font état d'un excédent de 24 000 € au niveau de l'assainissement et de 14 000 € concernant l'eau.

Un autre budget complémentaire est à venir. En effet, suite à une erreur majeure de l'ancien trésorier, un montant de 170 000 € de TVA avait été payé par le syndicat mais non reversé par la trésorerie.

Actuellement cette somme de 170 000 € se trouve à nouveau sur le compte du Syndicat car elle a été restituée par l'organisme responsable.

D'autre part, il a été procédé au vote du règlement intérieur ainsi qu'à l'embauche d'une secrétaire un jour par semaine. L'ancienne secrétaire ayant accepté de rester en poste tant que le problème de la TVA n'était pas résolu.

. Commission habitat : Claudine Landes y a assisté le 3 mai en visioconférence. Les participants ont été informés du montant de l'aide accordée à certains bénéficiaires du Programme d'Intérêt Général (PIG).

Ainsi à Albiac, une personne aux ressources très modestes a bénéficié, dans le cadre de l'économie d'énergie, d'une aide de 13 800 € soit 49 % du montant des travaux qui se chiffrait à 28 000 €.

À Bagnac, un propriétaire occupant aux ressources très modestes s'est vu octroyer une aide de 10 000 € soit 80 % du total des dépenses dans le cadre d'une économie d'énergie.

Ce ne sont que des exemples, aussi il est conseillé aux personnes désireuses d'entreprendre des travaux de téléphoner tout d'abord au 05 32 09 54 80 munies de leur avis d'imposition afin d'être informées sur les démarches à entreprendre et afin d'être accompagnées dans le montage des dossiers en vue de l'obtention de subventions.

. Programme Local de l'Habitat (PLH) :

L'enjeu de ce programme : accompagner la croissance démographique. Sur le Grand-Figeac :

51 % des bâtiments ont été réalisés avant 1948

20 % l'on été entre 1948 et 1980.

Ces chiffres révèlent le problème du manque d'isolation thermique dans les bâtiments.

58 % des propriétaires occupants éligibles aux aides de l'ANAH ont un logement construit avant la première réglementation thermique de 1975.

Enjeu : réhabilitation du parc privé ancien

Orientation :

- aide à l'accession à la propriété dans l'ancien
- accompagnement des propriétaires bailleurs
- rénovation énergétique du parc privé
- assurer une production variée de logements dans l'ancien en complément de l'offre nouvelle sur terrain nu.

En 2016 : 35,3 % de la population avait plus de 60 ans; le nombre de jeunes de 15 à 29 ans a augmenté de 12 % en cinq ans.

On constate un manque de petits logements type T1, T2

Par ailleurs, le fossé se creuse entre le maintien à domicile et l'hébergement en EHPAD

Très peu de projets de production de logements communaux et intercommunaux sont recensés sur la communauté de communes.

- Carte Communale :

Le procès-verbal ayant été dressé par le commissaire enquêteur à la fin du mois d'avril, ce dossier va passer en session du conseil communautaire le 1er juin pour vote après validation. Ainsi, début juillet, l'offre communale pourra s'enrichir d'une douzaine de terrains constructibles ce qui pourrait permettre l'accueil de nouvelles familles vivement souhaitées pour le développement de notre village.

- Naissance :

Siam Loubat et Clément Llorca nous ont fait part de la naissance de Célestine le 2 mai. Nous sommes très heureux de cette nouvelle venue et félicitons les parents.

– La Dépêche :

Claude Pégourié ayant signalé, lors d'un précédent conseil municipal, qu'aucun article ne paraissait dans le journal la Dépêche à propos du village de St Sulpice, Claudine Landes est entrée en contact avec Michel Delpech correspondant actuel pour St Sulpice et Marcihac. Monsieur Delpech s'est engagé avec gentillesse à faire passer les articles dans le journal lorsque cela lui serait demandé.

Merci à Claude Pégourié d'avoir signalé ce manque.

- Patrick Rames signale ensuite que Françoise Lapergue est entrée en contact avec lui pour lui annoncer qu'elle serait présente en tant que candidate aux élections départementales à St Sulpice le 17 mai à 17h30.

- Il est indiqué que Madame Dassenoy (Desplat) ainsi que d'autres habitants de St Sulpice ont manifesté leur satisfaction d'obtenir le compte rendu du conseil municipal par mail depuis quelques mois.

L'ordre du jour étant épuisé la réunion du conseil municipal prend fin à 22h45.

Prochaine réunion le lundi 7 juin à 20h45.